

Italie - les Merveilles de l'Ombrie

Gubbio/Pérouse/Bevagna/Sienne/Arrezzo/Assise

du 08 au 12 avril 2026 - 5 jours / 4 nuits

A partir de 599 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Ecouteurs individuels

Programme original

Séjour en hôtel 4*

Boissons incluses aux repas

J1 : MARSEILLE / PASSIGNANO SUL TRASIMENO

Rendez-vous des participants et départ le matin en direction de Nice et de l'Italie. Arrêt de détente. Passage de la frontière à Vintimille et route le long de la riviera des fleurs. Déjeuner libre. L'après-midi nous longerons La Spezia pour arriver dans la région du lac de Trasimeno et le charmant village de Passignano sul Trasimeno en soirée. Installation à votre hôtel pour 4 nuits. Dîner et logement.

J2 : GUBBIO / PEROUSE

Petit déjeuner puis départ en direction de Gubbio, la ville d'Ombrie qui a connu le moins de changement depuis le Moyen-âge. Au cœur des Apennins, vous découvrirez en compagnie de votre guide, ses ruelles bordées de maisons plusieurs fois centenaires, le dôme gothique bâti au XIIIème siècle, le palais des Consules, le Palais Ducal (extérieurs). Déjeuner au restaurant. Après-midi excursion à Pérouse, capitale de l'Ombrie, ville universitaire qui conserve de nombreux édifices religieux et civils du moyen-âge. Accueil par le guide local et visite de la Piazza du 4 novembre, située au cœur de la cité. Vous apercevrez le palais des prieurs et le corso Vannucci, artère principale de la ville. Retour à votre hôtel en fin de journée. Dîner et nuit.

J3 : BEVAGNA / SIENNE

Petit déjeuner et départ pour la visite guidée de la petite bourgade de Bevagna qui cache son charme indéniable derrière ses vieilles murailles. Vous aurez l'occasion de visiter une petite fabrique de bougie à la cire d'abeilles, confectionnées de manière ancestrale encore aujourd'hui. Continuation de votre visite pour goûter à l'atmosphère agréable, de la place Filippo Silvestri, véritable cœur de la ville depuis le XIIème siècle. Retour hôtel pour le déjeuner. Après-midi libre ou excursion facultative à Sienne (organisée, réservée et payable sur place auprès de notre correspondant). Dans ce cas, après le repas, départ en autocar pour Sienne, rencontre avec le guide local et départ pour la visite de la ville ocre construite sur 3 collines. Au programme figure, la Piazza del Campo, l'extérieur de la cathédrale et du palais public, la fontaine Gaia. En fin de journée, retour à votre hôtel. Dîner et nuit.

J4 : AREZZO / ASSISE

Petit déjeuner et départ vers la ville d'Arrezzo, nichée sur les hauteurs de la Toscane orientale et aux portes de l'Ombrie. A votre arrivée, rencontre avec le guide qui vous fera découvrir le charme de cette ville par son atmosphère médiévale et son riche patrimoine artistique. Son centre historique, dominé par la majestueuse Cathédrale San Donato et la splendide Piazza Grande, offre une balade hors du temps entre églises romanes, palais élégants et fresques inoubliables. Déjeuner à l'hôtel. Après-midi à la découverte de la ville d'Assise. Rencontre avec le guide et

visite de la ville principalement connue comme étant le lieu de naissance de Saint François d'Assise. Découverte de la basilique de St François et ses 28 fresques retraçant la vie du Saint. Retour à l'hôtel pour le dîner et nuit.

J5 : PASSIGNANO SUL TRASIMENO / MARSEILLE

Petit déjeuner puis départ par l'autoroute pour la France. L'itinéraire autoroutier est identique à celui emprunté à l'aller. Déjeuner libre. Après le repas, poursuite du voyage vers Vintimille, Nice et Marseille où l'arrivée est prévue en début de soirée.

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
- La pension complète
- Les boissons au cours des repas
- Les excursions mentionnées au programme
- Les écouteurs individuels lors des visites
- La visite guidée de Gubbio, Pérouse, Bevagna, d'Arezzo et Assise
- Le transfert en mini-métro à Pérouse
- La taxe de séjour
- L'assistance / rapatriement
- L'assurance annulation offerte

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle 145 € / personne (nombre limité, nous consulter)
- Les déjeuners de route
- L'option 1/2 journée visite guidée de Sienne avec audio-guide 40 € / personne à régler sur place
- Les pourboires et dépenses personnelles

FORMALITES :

Carte nationale d'identité en cours de validité + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

En partenariat avec

Voyages
SABARDU

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

30€ de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90% du montant du voyage à moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

FORMALITES SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).